



Relativement peu connue, l'assurance vie à revenus garantis est accessible à partir de 40 ans.

Un complément de revenus grâce à l'assurance vie

Les contrats à annuités variables peuvent offrir un supplément de ressources. Avec deux atouts majeurs : leur montant minimum est garanti et elles vous seront versées à vie. Enquête : Aurélie Fardeau

A l'approche de la retraite, une inquiétude sourde envahit le futur pensionné : ses revenus lui permettront-ils de faire face à ses besoins (voir p. 46) ? Heureusement, les Français ont compris depuis longtemps qu'ils devaient épar-

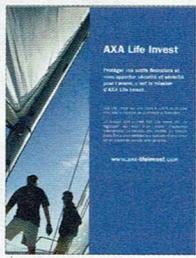
gner en vue de leur retraite. Mais, s'il existe de nombreux supports pour se constituer un capital, peu d'entre eux permettent de tableer sur un niveau de revenus certain. Or, avec l'allongement de la durée de la vie (80,3 ans pour un homme âgé de 40 ans en 2015, 85,8 ans pour une femme, selon l'Insee), piocher dans son épargne présente un risque : celui d'épuiser son pécule. « Les épargnants ont souvent tendance à sous-estimer le montant qui leur sera nécessaire pour obtenir un revenu décent », remarque François Robinet, directeur général d'Axa Life Invest.

Une phase de capitalisation, puis une phase de distribution

Le contrat d'assurance vie à revenus garantis, aussi appelé à annuités variables, ou *variable annuities* en anglais, apporte une solution à ce dilemme. « Nous commercialisons ce produit comme une alternative à l'immobilier locatif », explique Sylvain Coriat, directeur des assurances ►►

Deux contrats se disputent le marché

Axa Secure Advantage Revenus Garantis ★★★



Précurseur sur le marché français, Axa commercialise ce contrat dans son propre réseau et surtout via les banques privées.

Coût. Il reste onéreux. Outre des frais de versement et de gestion salés, vous devrez payer le prix de l'assurance liée aux revenus garantis. Celui-ci présente l'avantage d'être assez lisible : 1,20 à 1,60 % selon le support d'investissement choisi, du moins au plus risqué. Comptez aussi des frais annexes :

changer de placement (0,99 %), modifier la date de déclenchement des revenus garantis (0,99 %). Des frais de rachat vous seront facturés avant six ans.

Souplesse. Ce contrat est ouvert à des versements complémentaires. On peut le souscrire jusqu'à 80 ans. Les trois fonds diversifiés permettent de choisir une allocation comprenant 40, 50 ou 60 % d'actions. Avant d'en percevoir des revenus, un minimum de deux ans après le dernier versement est requis et vous devez avoir atteint 60 ans. Cosouscription possible. Investissement progressif en option.

Performance. La garantie est de bonne facture, et d'autant plus généreuse que le souscripteur est âgé. Avec trois supports distincts et un cliquet calculé à date anniversaire, les performances de chaque contrat sont différentes. Néanmoins, en moyenne, depuis 2010, un cliquet annuel compris entre 4,52 % et 7,70 % a été servi. Soit une hausse moyenne de la garantie de 41 % sur la période.

- ➔ Ticket d'entrée : **25 000 €** ➔ Possibilité de versements complémentaires : **oui, 15 000 €** minimum ➔ Age de souscription : **de 40 ans à 80 ans** ➔ Frais sur versement : **4,85 %** maximum ➔ Frais de gestion : **0,99 %** par an ➔ Coût de l'assurance : **1,20 à 1,60 %** selon le support d'investissement choisi ➔ Garantie de revenus : **2,90 à 6,80 %** du capital initial selon l'âge lors du déclenchement des revenus.

Allianz Retraite Invest4Life ★★★



Le contrat d'Allianz est essentiellement distribué par les agents généraux de l'assureur et les conseillers en gestion de patrimoine.

Coût. Frais sur versement et frais de gestion sont élevés par rapport aux standards de l'assurance vie. Vous devrez en outre vous acquitter de frais au titre de la garantie de revenus pouvant grimper jusqu'à 3,18 % par an ! Mais difficile de comparer avec son

concurrent car les modalités de calcul diffèrent. Le montant varie en fonction de l'âge de souscription et de l'âge de perception des revenus. En ouvrant le contrat à 60 ans pour un déclenchement à 65 ans, il vous en coûtera 1,48 %. Au même âge, pour des revenus à 75 ans, le prix baisse à 0,84 %. Une donnée à vérifier avant souscription ! Pas de frais annexes.

Souplesse. Ce contrat fait le pari de la simplicité. Revers de la médaille : il offre moins d'options à l'épargnant. Il est accessible à partir de 30 000 euros, sans possibilité d'effectuer des versements complémentaires. Le souscripteur doit être âgé de 42 à 65 ans au maximum. Le déclenchement des revenus ne peut intervenir plus de quinze ans après la souscription. Un seul fonds, au profil de risque équilibré, est disponible.

Performance. La garantie proposée est identique pour tous les contrats et moins généreuse que celle de son concurrent. Mais, depuis 2010, l'effet cliquet a bien fonctionné. Alors que la garantie contractuelle est limitée à 2,20 %, la performance des marchés a permis, en moyenne, de la relever de 85 %.

- ➔ Ticket d'entrée : **30 000 €** ➔ Possibilité de versements complémentaires : **non** ➔ Age de souscription : **de 42 ans à 65 ans** ➔ Frais sur versement : **30 €** de frais de dossier + **4,50 %** maximum ➔ Frais de gestion : **0,99 %** par an ➔ Coût de l'assurance : **0,84 à 3,18 %** maximum selon l'âge de souscription et celui de déclenchement des revenus ➔ Garantie de revenus : **2,20 %** du capital initial.

Notre avis : Très bon : ★★★ Bon : ★★★ Moyen : ★★ Mauvais : ★

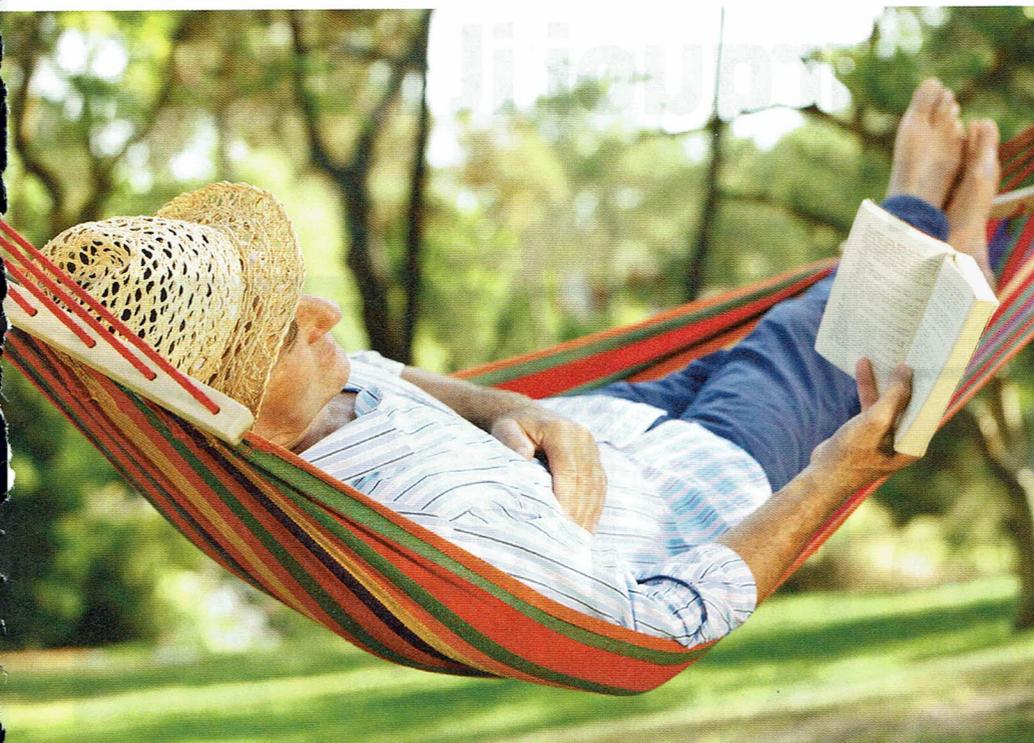
▶▶▶ de personnes chez Allianz France. Construit sur la base d'une assurance vie en unités de compte, ce support assure à son souscripteur de percevoir, le moment venu, un revenu minimum garanti. Pour les épargnants, ce placement a donc pour horizon la retraite, à plus ou moins long terme. La souscription n'est en effet possible qu'à partir de 40 ans. Elle requiert en outre un investissement minimum :

25 000 euros chez Axa, 30 000 euros chez Allianz, les deux principaux acteurs de ce marché en France. Le troisième, AG2R La Mondiale a, pour le moment, suspendu la commercialisation de son contrat.

Si Axa prévoit la possibilité de versements complémentaires, Allianz propose un contrat à prime unique. Dans les deux cas, mieux vaut y consacrer une enveloppe totale d'au moins

100 000 euros afin de toucher un complément de revenu satisfaisant. Le fonctionnement est assez proche d'une assurance vie classique. Simplement, l'argent est obligatoirement placé sur des supports risqués, les unités de compte. Aucun support sécurisé n'est accessible. Chez les deux assureurs, ce sont des fonds diversifiés, dotés d'une allocation d'actifs mixte, qui sont proposés. Ainsi, vous déléguez la ges-

Axa : Allianz ; iStock / Monkey Business Images



tion de votre épargne, avec, chez Axa, le choix entre trois niveaux de risque : 40, 50 ou 60 % d'actions, alors qu'Allianz propose un seul support équilibré (50 % actions, 50 % obligations). La valeur de votre capital évolue donc au gré des mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse.

La vie du produit se déroule en deux étapes : la phase de capitalisation, pendant laquelle l'épargne fructifie, puis celle de distribution, où vous percevez les revenus. Ils vous sont versés en procédant à des rachats programmés sur votre contrat, selon la fiscalité avantageuse de l'assurance vie.

L'assureur s'engage contractuellement sur un montant minimum. Tablez sur 2,20 % de votre mise initiale chez Allianz et, selon l'âge de déclenchement des revenus (entre 60 et 80 ans), 2,90 à 6,80 % chez Axa. Ainsi, pour un investissement de 100 000 euros, le contrat Allianz Retraite Invest4Life vous assure 2 200 euros de revenus annuels à la retraite. Une garantie a minima ! Heureusement, les deux contrats prévoient un mécanisme de cliquet pour la réévaluer. Le principe est le suivant : à date anniversaire (Axa) ou à date fixe (Allianz), la performance de l'unité de compte en portefeuille est arrêtée. En cas de hausse – après

Vous percevrez un montant minimum qui pourra être réévalué à la hausse grâce à « l'effet cliquet ».

prélèvement des frais –, elle est répercutée sur votre revenu garanti. Reprenons notre contrat doté de 100 000 euros. Un an plus tard, ces derniers sont devenus 108 000 euros car la Bourse a progressé. Dans ce cas, ma garantie augmente également de 8 % ; elle passe donc de 2 200 euros à 2 376 euros. Attention, l'année suivante, ma garantie sera augmentée

► Une rente sans aliéner son capital

La rente viagère a mauvaise presse auprès de l'épargnant, en grande partie car une fois celle-ci mise en œuvre, il perd la propriété de son capital. Impossible d'effectuer des rachats ni de transmettre la moindre somme dans ces conditions. Conscients de ces points rebutants, les assureurs ont créé des options astucieuses. Dont les annuités garanties, prévoyant le versement de la rente pendant un nombre d'année défini. En cas de décès précoce, un bénéficiaire désigné percevra les sommes jusqu'à écoulement du délai.

Autre solution, insérée par la Carac dans ses assurances vie : la rente réservée. Le mécanisme est proche de celui des annuités variables : les revenus proviennent dans un premier temps de rachats partiels sur le contrat, un mécanisme de rente viagère prenant le relais une fois le capital épuisé. Pendant toute la première phase, l'épargne reste la possession de l'épargnant, même si sa valeur s'amenuise avec le temps. En revanche, l'assureur n'apporte aucune garantie sur le niveau des sommes versées.

seulement si la valeur de mon contrat dépasse les 108 000 euros. S'il atteint 112 000 euros, soit une nouvelle progression, de 3,70 %, ma garantie de revenus grimpera à 3 464 euros. En revanche, si mon contrat baisse sous les 108 000 euros, l'effet cliquet permet de conserver un engagement de revenus de 2 376 euros. « *Le client continue de bénéficier de cet effet cliquet pendant la phase de rachat sur le capital restant* », souligne Sylvain Coriat.

Des produits aux frais assez élevés

Autre atout majeur : vous restez propriétaire du capital (*voir encadré*), et ce n'est qu'une fois ce dernier complètement liquidé qu'un mécanisme de rente viagère prend le relais. Bien sûr, la tranquillité a un prix ! « *Il faut considérer ce produit comme un produit d'épargne doublé d'une assurance* », estime François Robinet. Comprenez que vous paierez les frais traditionnels de l'assurance vie et ce, dans la fourchette haute : frais sur versement de l'ordre de 4,50 %, négociables, et frais de gestion de 0,99 %. Mais, en sus, un pourcentage sera prélevé annuellement sur votre épargne pour financer la garantie de revenus. Ce montant est calculé différemment selon le contrat choisi (*voir ci-contre*). Chez Axa, il en coûte 1,40 à 1,60 % selon le support d'investissement privilégié. Chez Allianz, le coût varie en fonction des âges de souscription et de déclenchement des revenus, de 0,84 % jusqu'à 3,18 %. Pour un souscripteur de 42 ans, désirant toucher un complément de revenus dès 57 ans, le prix monte à 2,19 %. A 60 ans, pour un déclenchement dix ans plus tard, il baisse à 1,02 %. Un élément à considérer avec d'autant plus d'attention que le cliquet évoqué plus haut est calculé sur les performances du contrat une fois les frais prélevés ! Enfin, gardez à l'esprit que si les revenus sont garantis, le capital, lui, ne l'est pas. Il évolue avec la Bourse et peut connaître des phases de baisse, voire perdre durablement de la valeur. D'autant que les frais annuels pèsent lourd. Ce type de produit se souscrit pour obtenir, à terme, un complément régulier de ressources, pas pour faire fructifier un capital. ■